



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médaille d'honneur du travail

Question écrite n° 3887

Texte de la question

M. Henry Chabert appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le problème de l'octroi de la médaille du travail aux personnes travaillant en structures protégées. En effet, il existe dans ce domaine une inégalité face au travail. Les personnes handicapées travaillant en structures protégées ne peuvent prétendre à cette médaille comme tout travailleur ordinaire. Il souhaiterait, en conséquence, connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre en la matière afin de remédier à cette discrimination.

Données clés

Auteur : [M. Henry Chabert](#)

Circonscription : Rhône (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3887

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3147